Les Noms de Lieu de Neufvilles

(Glossaire précédé d'une notice historique)

par R. Derivière, Professeur à l'Athénée royal de Forest.

SOURCES.

(Les sigles sont mis entre parenthèses et en caractères gras.)

I. - Manuscrits.

1. Aux Archives de l'Etat à Mons :

Greffes scabinaux: Neufvilles, Actes sur parchemin, 1399-1663, 1 registre (E); Embrefs, 1609-1796, 10 liasses (A⁵); Liquidations, 1650-1766, 5 liasses (A⁶); Bagenrieux, Embrefs, 1636-1687 (A⁴); Felignies et Godimont, Actes sur parchemin, 1540-1677, 1 registre (E²); Embrefs, 1678-1791, 4 liasses (A³); Hasnon, un chirographe (1425) et 8 liasses d'Embrefs, 1565-1794 (A²).

CRIÉES ET PLAINTES: 11 liasses, 1767-1794 (A).

Archives seigneuriales : Neufvilles, Comptes, 12 registres, 1527-1776 (F); Chassereaux, 4 registres, XVII^e siècle (F²); Felignies et Godimont, Chassereaux, 4 registres, 1672-1727 (F³); Comptes, 2 registres, 1673-1718 (F⁴).

Archives communales (G): Octroi, un registre, 1599; Comptes de tailles, 2 liasses, 1637-1783; Cahier de répartition des tailles, 1679-1784.

Serments: Arbalétriers, Lettre d'invitation, 1551.

Cours féodales du Hainaut : Bagenrieux, Devoirs des fiefs, 1 liasse, 1464-1793 (H); Neufvilles, 1 acte, 1755.

ÉTATS DU HAINAUT (N) : Cahiers des vingtièmes, nº 1847.

Greffes des justices seigneuriales et échevinales: Neufvilles, Plaids, 1 registre, 1632-1692; Procès civils, 1 liasse, 1575; Plaintes, rapports et informations, 1 liasse, 1662-1780 (I); Seigneurie de l'Abbaye d'Hasnon, Préférences et comptes de biens saisis, Visites des chemins, Rapports et informations, 1661-1791 (J); Felignies et Godimont, Plaintes, rapports, informations et procès, 1721-1792 (K).

ABBAYE D'HASNON: 1 cartulaire, 2 comptes, 1627-1710 (M).
ABBAYE DE CAMBRON: 1 cartulaire, 1650 (L).

2. Aux Archives du Royaume à Bruxelles (Chambre des Comptes) :

Nº 14652, Etats du Hainaut (B); nº 45498, Registre des rentes et redevances diverses de Mons et de son quartier renouvelé vers 1480 (B2); nº 45510 A. du Roy à Bruxelles (C); nº 45509, Registre « des rentes doyans rente d'avaine et de chapons à l'Empereur et à mon redoubté Monsigneur l'Archiduc d'Autriche à cause de le conté de Haynau es terroirs de Noeville, Masnuy, Masilz, Bagenrieu et là entour, terres appellées terres des sarts » renouvelé en 1509 (C1); nº 45509, Registre des rentes de Neufvilles, 1596 (C); nº 45510, Cartulaire renouvelé en 1635-1636 (C); nº 45511, idem renouvelé en 1654 (C); nº 45514, idem renouvelé en 1786 (C): nº 45512, idem renouvelé en 1740 (C); nº 45513, idem renouvelé en 1765 (C); nº 19030 à 19043, « Quatorze comtes rendus par François de la Barre, receveur des domaines de Braine le conte, des confiscations opérées au Quartier de Braine le Conte, Soignies et Noefvilles du 1 octobre 1593 au 30 septembre 1607 » (D); nº 19044, même compte rendu par Jacqe Davaunis, receveur, de la saint Remi 1607 à la veille de la saint Remi 1609.

3. Au Secrétariat communal :

Atlas des communications vicinales commencé en 1848 (O).

Description des cours d'eau non navigables ni flottables soumis au régime de la loi du 7 mai 1877 (P).

Matrice cadastrale et plan primitif (Q).

Table des actes de l'état civil antérieurs à 1791 (S).

4. Au Bureau du Cadastre :

Plan cadastral et parcellaire de Neufvilles établi en 1843 (R).

II. - Imprimés.

- DE SMET J. J. Cartulaire de l'Abbaye de Cambron (Monuments, t. V, 1^{re} partie, Bruxelles, 1869) (Ca.Ca.).
- DEVILLERS LÉOPOLD. Cartulaire des Rentes et Cens du Comté de Hainaut (1265-1286), édité d'après le manuscrit original par. Mons, Desquene-Masquiller, 1873, vol. in-8° (Ca.Ha.).
- DUVIVIER CH. Recherches sur le Hainaut ancien du VII^e au XII^e siècle. Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 2^e série, t. IX, 1865, 2 vol. (Duv.).
- Jules de Soignies. Histoire des Voies de Communication par Terre et par Eau dans le Hainaut. Même collection, 1873.
- Bernier. Dictionnaire géographique et historique du Hainaut. Mons, Manceveux, 1891, vol. in-4°.
- DE SEYN Eug. Dictionnaire historique et géographique des Communes belges. Bruxelles, A. Bieleveld, 1925, 2 vol. in-8°.
- Poncellet Ed. Concours de Tir à l'Arc à Neufvilles-lez-Soignies en 1551. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXVIII.
- Devillers L. Souvenirs sur les Seigneurs de l'ancien Château de Neufvilles. Même collection, t. III, p. 132-134.
- Petit. Notions sur les Localités du Hainaut. Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons, 2º série, nº 5 (1867).
- Van Lokeren A. Chartes et Documents de l'Abbaye de Saint-Pierre au Mont Blandin à Gand, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression. Gand, Hoste, 1871, 2 vol. in-8°.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE.

- VINCENT AUG. Les Noms de Lieu de la Belgique. Bruxelles, Librairie générale, 1927, in-8°, 182 p.
- Carnoy Alb. Origines des Noms de Lieu des Environs de Bruxelles. Bruxelles, Bieleveld, 1927, in-8°, 200 p.
- Kurth God. La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France, Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique (coll. in-8°), 1895, 1898-1899.
- Roland. Toponymie namuroise. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXIII, 1899, 651 p.

Monoyer J. Les Noms de lieu du Canton du Rœulx. Essais d'Archéologie et d'Histoire, t. III, 1879.

(Demeuldre Am.) Glossaire toponymique de la Ville de Soignies. Annales du Cercle archéologique du Canton de Soignies, t. V, 1927.

DUJARDIN et CROQUET. Glossaire toponymique de la Ville de Brainele-Comte. Braine-le-Comte, Lelong, 1892, in-8°.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE (B.S.L.W.) et particulièrement les glossaires toponymiques qu'on y trouve : Francorchamps par Counson, t. 46; Jupille par Jacquemotte et Lejeune, t. 49; Beaufays par Jacquemotte, Lejeune et Monseur, t. 52; Ayeneux par Lejeune, t. 55; Magnée par Lejeune, t. 54; Monceau-sur-Sambre par Carlier et Dony, t. 55; Forges-lez-Chimay par Dony E., t. 51; Chimay par Bayot A. et Dony E., t. 59; Landrecies par Foulon et Noel; t. 59; Wiers par Renard J., t. 59; Dolembreux, Villers-aux-Tours, Esneux par Renard Edg., t. 61.

LONGNON AUG. Les Noms de Lieu de la France. Leur origine, leur signification, leur transformation. Paris, Champion, 3 fasc. in-8°, 1920-1923.

DE FLOU K. Woordenboek der Toponymie van Westelijk Vlanderen, Vlaamsch Artesie, etc. Gand, Siffer, en cours de publication depuis 1924, gr. in-8°.

Haust J. Etymologies wallonnes et françaises. Liège, Vaillant-Carmanne, 1923.

GRIGNARD AD. Phonétique et Morphologie de l'Ouest-Wallon (édité par Feller J. B. S. L. W., t. 50, 1909, p. 375-521).

BULLETIN DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE ET DE DIALECTOLOGIE. ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

Les dictionnaires de Godefroy, Meyer-Lübke, Sigart etc.; les ouvrages généraux de linguistique française et patoisante, et les études sur la formation des noms de lieu.

Pétri (Franz), Germanisches Volckserbe im Wallonien und Nordfrankreich. Bonn, Rörscheid, 1937, 2 vol. in-8°, xliv-1042 pp., 2 cartes.

NOTICE HISTORIQUE.

Située sur la ligne de chemin de fer Bruxelles-Paris, à 5 kilomètres au delà de Soignies et à 15 kilomètres de Mons, la commune de Neufvilles s'étend sur 1.830 hectares et compte 2.591 âmes. Elle est bornée au nord par Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, à l'est par Soignies, au sud par Casteau, au sud-ouest par Masnuy-Saint-Pierre et à l'ouest par Montignies.

I. - La fondation de Neufvilles.

« Neufvilles-lez-Soignies est mentionné dans une charte de donation faite par Godefroid le Captif à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand l'an 979 », écrit M. DE SEYN dans son récent Dictionnaire géographique et historique des communes de Belgique. Après Petit et d'autres, il reprend ainsi l'erreur commise par Bernier dans son Dictionnaire historique du Hainaut. Pourtant, le contexte de cette charte indique clairement qu'il s'agit, non de Neufvilles-lez-Soignies qui n'a jamais appartenu à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, mais de Neuville-sur-Escaut, arrondissement de Valenciennes, « ki siet au terroir Tornisien » (1).

Et si, pour plus de certitude, nous suivons les traces de ce « Noveville au terroir Tornisien » nous le trouvons bientôt sous la dépendance du roi de France! En 1037, Baudouin V, comte de Flandre, demande au roi de France Henri I^{er} de prendre sous sa sauvegarde l'abbaye de Saint-Pierre

^{(1) « ...} donamus res nostras perpetuo, hoc est fiscum Holendinium dictum situm in pago Tornacensi cum ecclesia... mansum Lesdinium Novaque villa et quidquid... (Monastère de Saint-Pierre à Gand, Cart. nº 4, p. 92), et voici la traduction française qui date de 1220 : « ... c'est à savoir le seignorie de Holaing con apele en latin fiscum et en roman borse roial ki siet au terroier Tornisien avec l'église en loneur saint Martin et... Lesdaing et nove ville et quankes on puet penseir » (ibidem, Cart. nº 17, p. 164).

à Gand « itemque capella appendicia in Ramelgis cum terra in Nova villa » (1); et, en l'an 1475, les commissaires de Louis XI déclarent « que les seigneuries de Hollain, Ramelgies et Neuville ont été dûment amorties » (2). De cette suzeraineté des rois de France, pas plus que des rapports avec l'abbaye de Gand, nulle trace dans les archives de Neufvilles-lez-Soignies qui ne releva jamais que des comtes de Hainaut. Répétons-le, ceci n'est qu'un luxe de précaution : la charte précisait en toutes lettres que ces donations étaient situées in pago tornacensi.

Nous savons, au contraire, que le territoire de Neufvilles était à la limite sud du pagus de Brabant et que sa paroisse faisait partie du diaconat de Chièvres, archidiaconé de Brabant (3). Pourtant, en 1036, ce diaconat de Chièvres appartenait à Bauduin V, comte de Flandre, qui dans une transaction, le céda à Herman, comte de Hainaut. Herman meurt. Le comte de Flandre envahit le Hainaut, impose son fils Bauduin à Richilde, fille d'Herman; et, dès ce moment, le territoire de Neufvilles, du pagus de Brabant, sera sous la juridiction de Mons, à titre de propriété personnelle des comtes de Hainaut (4).

Ressortissant dès lors au « prévôt » de Mons et attaché à la pairie de Lens (de la juridiction de Chièvres), Neufvilles continue, jusque dans les divisions administratives modernes, à faire partie du canton de Lens (à deux lieues), arrondissement de Mons (à trois lieues) et reste séparé de la ville de Soignies toute proche (à une lieue), chef-lieu de canton et d'arrondissement. Soignies, il est vrai, est étranger à la fondation de Neufvilles et au défrichement de son sol, comme nous le montrerons plus loin (§ VI).

Les bois qui le couvraient presque entièrement, formaient l'extrémité de la forêt de Broqueroie, « troisième zone » de la forêt charbonnière. De ces bois, il ne reste que les hautes futaies de la Haye-le-Comte... et les noms de lieu. Comme des ruines de monuments anciens, ces toponymes jalonnent l'étendue couverte autrefois par les diverses espèces : Aulnois, Foyaux, Errauves, Quesnois, Bouloux, Ramée, Gage, Bozinaux, Bidockeau, etc.; sans citer les nombreux vocables « bois, hayes et sarts » déterminés par le nom de leur propriétaire ou par leur situation topographique.

L'histoire de l'essartement de ces bois et du défrichement des waréchaix c'est toute l'histoire de la fondation et des premières années de Neufvilles. Elle n'a d'autre attrait que l'intérêt relatif des achats, ventes, partages et faits divers d'administration d'un patrimoine de bois et cultures.

Les premiers colons vinrent de Montignies et s'installèrent au hameau de Felignies (appelé *Clipot* dans la suite). Nous ne pouvons préciser la date de leur arrivée, mais nous pouvons y voir une colonisation contemporaine de celle de Montignies même: Felignies en est un appendicium et les deux vocables appartiennent au même type de dérivation avec le suffixe -iniacus.

En 1086, Bauduin, comte de Hainaut et de Flandre, fait don de Montignies et de toutes ses dépendances — dont Felignies — aux moines de l'abbaye de Hasnon (Nord-France) qui viennent s'installer à Masnuy-Saint-Pierre (1). L'acte de donation ne fait pas encore mention de Neufvilles, pourtant situé entre Montignies et Felignies, alors qu'il le sera, mais avec l'épithète « nova », dans

⁽¹⁾ Chambre des Comptes de Lille, nº 21.

⁽²⁾ Tournai, Cart. no 3, p. 31.

^{(3) «} Altare de Lens cum appendicio suo nova villa » (1122), Duvivier, p. 526; et Lens dépendant de Chièvres.

⁽⁴⁾ DUVIVIER, p. 94, 117-118.

^{(1) « ...} me accito, assensu et concessu meo tradidit sancto Petro supradicti cenobii villam quae dicitur montiniacus ad opus monachorum, ibidem Deo et supradicto petro deserventium cum omnibus suis appendiciis, molendinis et pratis, vico etiam uno qui dicitur Felegnies. » Duvivier, p. 444.

l'acte de 1181 par lequel l'abbé de Hasnon rend au comte une partie de la même donation : les bois (1) situés, entre la villa (ferme) de Bagenrieux et la chaussée romaine, traversés par le chemin venant de Casteau et qui passe dit l'acte, per novam villam nostram indominicatam. Nouvelle vis-à-vis de Bagenrieux (2).

Entre les deux villae plus anciennes de Felignies et de Bagenrieux, les moines de Hasnon avait donc bâti une nouvelle ferme sur laquelle ils ne gardèrent qu'un droit de fermage puisque « indominicatam », comme précise la charte, cette ferme n'était pas exploitée par eux-mêmes.

En 1122, ce dominus, vraisemblablement le premier « seigneur » de Neufvilles, était Walter de Lens, un des douze pairs du comte de Hainaut. Neufvilles était alors un « appendicium » de Lens, comme Felignies l'était de Montignies. Toute la commune a donc été colonisée par des gens venant de l'ouest, et la fondation de Neufvilles (village) doit être placée entre les années 1086 et 1122.

II. - Le nom de la commune et son patois.

C'est donc par comparaison avec les villae de Bagenrieux et de Felignies déjà existantes, qu'on a qualifié de nova la métairie autour de laquelle devaient se grouper les habitations du village (nom actuel du hameau autrefois seigneurie de Neufvilles). Il n'est donc pas question de Novemvillae (inventé par MM. DE SEYN et PETIT pour justifier la tradition populaire qui explique, ni plus ni

moins, les neuf hameaux actuels par neuf villae bâties par ... les légionnaires de César. L's final est de haute origine comme on peut en juger par ces quelques textes qui jalonnent l'évolution du mot : 1122 « cum appendicio suo nova villa » (Duv. p. 526) ; 1227 « terrarum in territorio nove-ville » (Ca.Ca.) : 1265 « au wes de le nueveville » (Ca.Ca.) ; 1281 « recompensation à nos biens de Nuefville » (Ca.Ca.) ; 1286 « entor Nueville » (Ca.Ca.) ; 1300 « terre qui gist à Nieuville » (Ca.Ca.) ; 1350 « valet de Noeville » (B) ; 1399 « Nofvilles » (E) ; 1543 « paroisse dudit Noefvilles » (E) ; 1648 « Gisant a Noefvilles » (A) ; 1662 « sur le moulin a vent de Noeufvilles » (A) ; 1751 « gisant à l'épinette audit Neufvilles » (A 4).

Il serait fastidieux de transcrire la liste de tous les « Neuville » du domaine roman ; il suffira de faire remarquer que celui qui nous occupe est le seul où F et S soient restées.

Quant au parler local apporté de l'ouest par les colons qui avaient suivi la chaussée Brunehault, ce ne pouvait donc être que le picard. Depuis lors, il a été influencé par l'ouest-wallon. Influence qui n'a pas gagné Montignies, éloigné à peine de 5 kilomètres, resté dans la zone d'attraction économique de Lens, tandis que Neufvilles s'était orienté vers Soignies. Car l'isolement du début s'atténuera à mesure du déboisement qui permettra bientôt de tracer une nouvelle route (qu'on a appelée neuve-rue), et à mesure du développement économique de Soignies qui attirera les fermiers de Neufvilles à son marché, et les ouvriers à ses carrières. Ce changement d'orientation, avec sa conséquence linguistique : l'influence de l'ouest-wallon, semble s'être opéré dès le XVIIIe siècle si nous nous basons sur le passage (dans les actes) du vocalisme -iau picard au -ia de l'ouest-wallon (1).

⁽¹⁾ D'où son nom de La Haye-le-Comte, Voir Glossaire au mot Haye.

^{(2) «} Ego dei gratia honnonensis abbas significo tam venturis quam modernis quod quandam hayam quae est inter villam de Baiunriu et veterem calciatamque venientibus de Castello montensis pervia est, transit autem per novam villam nostram indominicatam quae etiam haya... domino Balduino Haynonentium Comiti suo precatu custodiendam concessimus » 1181 (M).

⁽¹⁾ Voyez les articles : Bozinaux, Capiau au Mont, Foyaux,

III. — L'acte de partage de 1194 et l'origine des multiples seigneuries.

De par ses origines, le territoire de la commune se trouva mis en pièce : d'une part, Felignies dépendait de Montignies ; Neufvilles, d'autre part, de Lens, et Bagenrieux du comte de Hainaut. Sans compter les droits de l'abbé de Hasnon.

Pourtant, si le comte avait prié, en 1181, l'abbé de Hasnon de lui rendre ses donations, c'était à l'effet de procéder à un nouveau partage dont devait bénéficier Nicolas de Rumignies, chevalier de Chièvres. Ce qui eut lieu en 1194 (1).

D'après cet acte, le comte conserve en propre la partie boisée qui s'étend entre la Saisinne, le bois de Saint-Vincent, Bagenrieux, le petit ruisseau de Straubise (appelé aujour-d'hui les prés à Lombise) et le chemin des sarts : ce sera la seigneurie de Sars-le-Comte. Au delà de ce chemin, les moines de Hasnon conservent tout pouvoir : ce sera la seigneurie de Hasnon. Bagenrieux reste la propriété de son seigneur, homme de fief du comte. Le reste appartient

Moucheau, Ponteau, Spondiau. Pour la date du changement, voyez spécialement Foyaux et Spondiau.

Neufvilles devrait donc être classé dans la région dialectale de Soignies, et plus dans celle de Mons comme l'a fait M. Remou-Champs dans les Enquêtes du Musée de la vie wallonne, III, 11° année, nºs 34.36.

(1) « Pars quidem ecclesiae Hasnonensis jacet a via quae movet a capella de Masnui per Adasartum et per Juliisartum, usque ad villam quae dicitur Castel. Eadem pars extenditur a supradicta via usque ad Erbiseul, et usque ad nemus sanctae Waldetrudis penes Maisières. Partem quoque domini comitis Flandriae et Haynoniae et partem Nicolai de Ruminio et participum eius dividit rivulus qui dicitur straubise transmeans Duransart : videlicet pars comitis Flandriae et Haynoniae extenditur inter Saisinam et Bagenriu usque ad nemus sancti Vincentii sonegiensis pars etiam Nicolai de Ruminio et participum suorum extenditur inter Novamvillam et Montiniacum usque ad Brucum de Louvinies. » De Reiffenberg, Monuments, t. I, p. 319.

à Nicolas de Rumignies et « participum eius », c'est-à-dire des alleutiers qu'il représente.

Ainsi donc, les seigneuries de Neufvilles et de Felignies, comme celles de Ghislenghien, d'Ath et beaucoup d'autres du diaconat de Chièvres, dépendront de la maison de Rumignies qui les attribuera à ses « miles », fermiers, etc. En 1194, le bajulus Henricus de Mons (1) détient celle de Felignies; le miles Robert dit de Neuville (2), celle de Neufvilles et le fermier Hoste, les hameaux actuels de Godimont et des carrières.

Outre l'alleud de Hoste qui sera rattaché à Felignies, il y avait donc cinq seigneuries autonomes : Sars-le-Comte, Hasnon, Bagenrieux, Neufvilles et Felignies. L'église, que les moines avaient pris soin de bâtir était naturellement sur Neufvilles.

IV. - Colonisation flamande.

Ce Hoste, qui avait reçu terres et bois, depuis Felignies jusqu'à l'Hoste haye (où est situé le cimetière actuel), pour y bâtir dès 1195-1196 le moulin du clipot (3), était d'origine flamande et baptisa toutes ses propriétés de noms flamands (4). D'où cette tache de toponymes flamands abandonnés depuis longtemps, à moins qu'ils n'aient été romanisés à en devenir méconnaissables. Les colons eux-mêmes avaient été assimilés et s'étaient dispersés sur toute la commune, sans parvenir toutefois à faire oublier leur origine puisqu'on désignait leurs demeures sous le nom de flamengeries.

Ainsi l'Hoste-haye et la terre « au caillou » s'appelaient

⁽¹⁾ DE SMET, Monuments, t. II, p. 110.

⁽²⁾ IDEM, ibidem, t. II, p. 834.(3) Chambre des Comptes, nº 19030 à 19043.

⁽⁴⁾ Un des colons flamands que Marguerite de Constantinople établit très nombreux dans le Hainaut.

alors Steenhout par opposition au Steenbreucq devenu... « Ténébreuze ». Pour ces mots et les autres toponymes d'origine thioise, voyez le glossaire aux mots : Guerbise, Hierbise, Dudler, Clipot, Gheelenhul. Straubise déjà romanisé en 1194 est antérieur à cette colonisation. Il n'était d'ailleurs pas dans le domaine attribué aux colons.

Le « fermier » (manbour) de Nicolas de Rumignies fut ainsi appelé Hoste de Steenhout et quand il obtint, dans la suite, la seigneurie de Felignies, Hoste de Steenhout de Felignies. Et quand les toponymes flamands disparaîtront de l'usage, Steenhout sera remplacé par Godimont (comme Hierbise par Clipot; et Guerbise par Maulamée) et la seigneurie sera dite de Felignies et Godimont. Ce changement se fera sous la « dynastie » des de Maude, dont les fermiers s'appelleront « Godimont » (on retrouvera encore ce nom de famille à Bléharies, ancien domaine des de Maude).

V. - Histoire particulière des cinq seigneuries.

Des seigneuries de Sars-le-Comte et de Hasnon nous ne dirons rien puisqu'elles dépendaient directement du comte de Hainaut et de l'abbé de Hasnon dont elles employaient les armoiries respectives.

1. FELIGNIES.

Les hameaux actuels de Godimont et du Clipot avaient donc été réunis sous le titre de seigneurie de Felignies et Godimont dont le sceau — les armoiries de Hoste — présentait un lion avec une bordure chargée de douze étoiles; l'écusson était muni d'un cimier avec un lion issant entre un vol (1).

Guillaume de Steenhout de Felignies, qui vivait en 1428, fut peut-être le dernier de la famille. La seigneurie fut alors attribuée à la famille de Maude dont Nicolas, fils de Jean, épousa en 1650 Marie Despiennes, cousine de Guillaume Despiennes, époux de Marie de Fourneau (famille des seigneurs de Bagenrieux). Les registres paroissiaux mentionnent Jacques Demeuldre; c'est une erreur de lecture (ces registres furent recommencés au XVIIIe siècle après l'incendie de l'église) due à la graphie « Demaulde » de la bandelette de l'acte, car l'acte lui-même est au nom des de Maude.

Ce Nicolas de Maude resté sans héritier fut le dernier de la famille. Par lettre patente, datée de 1659, les quartiers de Felignies et Steenhout (Godimont) furent donnés, avec le titre de chevalier, à Henri Buelens de Bruxelles. Comme il avait épousé Éléonore de Meeus, il convenait de l'anoblir. Son héritier Charles-Henri eut deux fils : Ignace qui fut abbé de Cambron et Gilles-Auguste qui mourut célibataire en 1758; aussi ce fut Charles-Th., fils de son neveu Jean-François-Joseph, qui lui succéda. Il épousa Eulalie le Duc (de la famille des Le Duc, autrefois seigneurs de Masnuy et qui habitaient le château de Cognebeau qui porte encore leur nom) (1), et mourut en 1823. Le « château-neuf » et la « basse-cour » sont dus à cette dernière famille.

2. BAGENRIEUX.

Cette seigneurie comprenait les hameaux actuels de la Mastelle, du Masy, du petit-moulin, de la Ramée et de Bagenrieux. Comme sceau, ses échevins utilisaient les armoiries de leurs seigneurs, les de Fourneau, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons, autrefois (jusqu'en

⁽¹⁾ Toutes ces notes héraldiques sont prises au Dictionnaire de DE RAADT.

⁽¹⁾ Goethals, Dictionnaire généalogique, au mot de Steenhout de Fellignies.

1495) clercs de baillage de Mons. Elles avaient un chevron avec deux têtes de lion en chef et un membre d'aigle, la serre en bas, en pointe.

A la suite d'une alliance avec les de Cruyckenbrough, les de Fourneau quittèrent Mons pour habiter le Brabant. Là, Philippe-François, petit-fils de Simon qui vivait en 1562, prit du service à l'infanterie wallonne. En 1638, son fils Henri, vicomte de Rozel, seigneur de Rouvigny, Tenre et Longpré, fait encore état du quartier de Bagenrieux (1). Mais ce sera le dernier. Les seules indications postérieures sont dans les actes scabinaux de Bagenrieux qui mentionnent les redevances dues au seigneur « en service à l'infanterie wallonne ».

3. NEUFVILLES.

De la famille de Robert, seigneur de Neufvilles en 1194, nous ne trouvons plus de trace avant Yves qui vivait en 1327. Dans la suite, cette famille ayant obtenu la châtellenie d'Ath, la maison de Rumignies attribua Neufvilles aux de Ghislenghien. Jehan les y représentait encore en 1473, mais il fut peut-être le dernier de la famille, car, en 1627, François ayant demandé aux maïeur et échevins de Neufvilles d'attester que sa famille avait eu Neufvilles sous sa dépendance, ceux-ci terminent leur réponse en ces termes : « Proche de cette église on voit une grande tour carrée environnée d'eau, avec des ruines comme d'un antique chasteau tout environné de larges fossez qui estoient la demeure des seigneurs de Neufvilles comme nous avons entendu de nos ancêtres » (2).

En 1498, Catherine de Neufvilles, dernière de la famille, épousa Jean de Lannoy, donnant ainsi (car les bénéfices

GOETHALS, ibidem, II, p. 888.
 Annales du Cercle archéol. de Mons, t. III, p. 132-134.

étaient devenus héréditaires) la seigneurie de Neufvilles aux d'Auxi de Lannoy, dont Edouard (mort en 1657) est le premier pour lequel nous retrouvons le quartier de Neufvilles joint aux titres de noblesse. Les droits passèrent, de père en fils, à Eugène, à Edouard-François (1654-1742) qui a sa sépulture dans le chœur de l'église actuelle, à Pierre-Louis-Joseph (né en 1695), à Charles-Albert-Edouard François-Joseph (1726-1787), à Charles-Emmanuel (1752-1817), enfin à Charles-Eugène-Ferdinand dont la fille unique, la comtesse Coralie-Marie-Anne-Charlotte, dernière de la branche, épousa Louis-François Magloire (1) comte Goblet d'Alviella. Évidemment, ils étaient devenus de simples propriétaires depuis la Révolution.

Entre ces seigneuries autonomes, celle de Neufvilles jouissait pourtant d'une certaine primauté, depuis le XIIIe siècle, grâce à la juridiction spirituelle de son curé : « La seigneurie de Bagenrieux, ou de Felignies et Godimont ou de Sars-le-Comte ou de Hasnon en la paroisse de Neufvilles », précisaient les actes. Cette hégémonie s'affermit à mesure que les seigneurs abandonnaient l'administration directe de leurs propriétés. Vient alors l'invasion des révolutionnaires et en 1792 l'abolition de l'ancien régime dans le Hainaut. Les seigneuries de Bagenrieux, Fellignies-Godimont, Sars-le-Comte et Hasnon perdent leur autonomie, tombent au rang de hameau, et Neufvilles, paroisse, donne son nom à toute la commune. Cette unification avait été préparée par la vie paroissiale et par l'action centralisatrice de la Confrérie des archers de Saint-Sébastien et de la Confrérie Saint-Pierre qui groupaient des habitants de toutes les seigneuries.

Quant aux armoiries, après le départ des de Ghislenghien,

GOETHALS, Dictionnaire généalogique, I, p. 97-102; II,
 p. 552-553.

les maïeur et échevins avaient repris celles des de Neuville : un chevron et trois roses : sceau qui a été repris pour la commune, en 1927 par M. A. SEUTIN bourgmestre en exercice.

VI. — Les droits ecclésiastiques.

Outre la redevance due par tous les propriétaires et fermiers pour l'entretien de la paroisse, les terres étaient frappées de certains droits au profit des abbayes voisines.

J'ai déterminé les droits des moines de Hasnon en faisant l'histoire de la fondation de Neufvilles et du partage de 1194.

L'abbave de Saint-Ghislain échangea la dîme qu'elle avait reçue du comte de Hainaut en 1122 (comme appendicium de Lens) avec le curé titulaire du revenu principal (1).

L'abbaye de Cambron bénéficiait d'une donation, faite par Robert en 1222, portant sur la court à le cauchie (l'abbaye actuelle) et les terres en dépendant (2).

Quant à Soignies, son Chapitre n'y eut jamais d'autre droit que la propriété d'une terre « de 1 bonier, 1 journel ». Cet unique bien que le monastère de Soignies possédât à Neufvilles lors de sa suppression (Th. Lejeune, Histoire civile et ecclésiastique de Soignies, p. 116), il le devait à la pieuse générosité d'un seigneur de Felignies du XVe siècle. Voici le fait tel que les Bollandistes le relatent (A. SS., t. 3, juillet, p. 680, n. 11):

« Depuis de longues années on se disputait la propriété d'une terre limitrophe entre Fellignies et Soignies. Résolus d'en finir de part et d'autre, on décida de recourrir aux

armes pour établir le droit. Le seigneur de Felignies et le préfet de Soignies arrivent donc en présence avec leurs serfs. A ce moment, les clercs de Saint-Vincent apportent la châsse du saint patron : en voulant la porter sur ce qu'ils crovaient leur bien, ils transgressent la véritable limite, mais la châsse prend un tel poids qu'ils ne peuvent faire un pas de plus. Ému de reconnaissance à la vue de ce prodige, le chevalier de Felignies donne aux clercs la propriété qu'il était venu défendre. »

Ainsi parle la légende, dont nous pouvons admettre la vraisemblance sans pour cela voir un miracle dans ce qui a pu n'être qu'une hallucination plus ou moins voulue des moines.

Cette terre est la Melte (borne)-Saint-Vincent (LALIEU, Histoire de Saint-Vincent, p. 232), la seule propriété du Chapitre de Soignies dont les volumineuses archives de Neufvilles fassent mention, et la seule qui soit signalée par les relevés des biens du monastère.

Nous avons même la preuve qu'il n'y en avait pas à l'origine, grâce à la charte de confirmation des biens du monastère de Soignies par le pape Lucius III (1181-1185). Nous y lisons : « ... et districti libertates... de territorio de Braina usque ad territorium de Nova villa et de Bagenriu et de villa, qui dicitur sasine » (Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de Belgique, 1868, t. V, p. 97). On le constate, Neufvilles est exclu des propriétés du monastère, il est compris dans les biens confirmés à l'abbaye de Hasnon, en 1147, par le pape Eugène III.

M. Lalieu a donc commis une erreur quand, par deux fois (Vie de Saint Vincent, p. 35 et 75), il fait dépendre Neufvilles de Soignies. Il fait même de Neufvilles un alleu de Vincent Madelgaire (p. 35)! Neufvilles qui ne sera fondé que cinq siècles plus tard ! M. Lalieu s'en réfère aux chroniqueurs. Mais comment ajouterions-nous foi à l'affirmation

DE SMET, Monuments, t. V, 1, p. 834.
 IDEM, ibidem, t. II, 2, p. 852.

116

gratuite de LEFORT (le seul chroniqueur qui parle de Neufvilles à la p. 158 de son Histoire de Saint-Vincent) prétendant en 1684 que Neufvilles existait au VIIIe siècle, sans en donner de preuve, alors que nous avons la preuve du contraire?

VII. - Les « ducaces » de Neufvilles.

On sait que le patois « ducace » vient du terme liturgique dédicace par lequel on désigne l'acte de consécration d'une église. A l'occasion de cette cérémonie religieuse, et chaque année pour en fêter l'anniversaire, on organisait des réjouissances. Pour cette dédicace, on choisissait généralement la fête du patron de l'église. D'où ces festivités purement profanes, par oubli de l'origine religieuse ; d'où, à Neufvilles, la « ducace » Saint-Nicolas, anniversaire de la dédicace de l'église actuelle, qui a conservé le titre bien qu'elle soit réduite depuis longtemps à une simple soirée dramatique.

La ducace d'octobre correspond à la fête de Notre-Dame du Rosaire à qui, outre les nombreuses chapelles éparses sur toute la commune et datées de 1775 à 1777, on avait consacré un autel lors de la construction de l'église actuelle en 1776.

Pour les ducaces de hameaux, il semble qu'on puisse en trouver l'origine dans l'acte (conservé à la cure) de réinstallation de la Confrérie Saint-Pierre en 1591 (Saint Pierre était le patron des moines de Hasnon fondateur de Neufvilles et le patron de notre première église).

La ducace de juin perpétue la fête patronale de la Confrérie : la Saint-Pierre et Paul. A son occasion, dit l'acte, les confrères et consœurs devaient assister aux divers offices et se réunir en un banquet obligatoire pour lequel chacun payait son écot. Outre cette fête patronale, les confrères et consœurs étaient obligés, sous peine d'amende, de célébrer toute une série de fêtes secondaires au cours de l'année. Or il se fait que les dates de ces fêtes - toujours accompagnées de l'inévitable banquet - coïncident avec celles de nos ducaces de hameaux : celle du Garnisteau avec la Saint-Pierre aux liens, le 1er août : celle d'Hubermont avec la Saint-Philippe et Jacques, le 1er mai ; celle de la Gage avec la Saint-Laurent, le 10 août ; celle du Clipot avec la Saint-Jacques et la Saint-Christophe, le 25 juillet. Seule, la fête de la Chaire-Saint-Pierre, en janvier n'a pas laissé de trace ; il est vrai que la saison ne se prête pas aux fêtes publiques. D'autre part, il reste la ducace de Bagenrieux, mais est-elle de date ancienne?

Nous sommes arrivés en 1792, et nous nous y arrêtons. Je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé le sujet ; je n'ai fait que consigner les notes prises au cours de nos recherches toponymiques, mais j'espère qu'elles suffiront à permettre l'intelligence du glossaire et de certains phénomènes toponymiques (les noms thiois) ou dialectologiques (l'avance de l'ouest-wallon).

GLOSSAIRE TOPONYMIOUE.

Comme titres d'article j'ai pris les formes du cadastre ou de la carte communale des cours d'eau et voies de communication; à défaut, la forme patoise (en italique), et, quand le lieu dit n'est plus connu, j'ai adopté la forme la plus récente des archives (entre guillemets).

Abbaye (à l'), l'abéye ; sur la chaussée Brunehault, à la limite sud. Cette ferme était une dépendance de l'abbaye

de Cambron; une légende prétend même qu'un souterrain les reliait et que la dépendance fut habitée par des moines. En réalité, si une pièce de l'habitation a été aménagée en chapelle, ce fut pour un prêtre français qui vint s'y réfugier lors de la Révolution française.

Angle Bruneau, *l'cwén Brunô*; au bois de la Hayele-Comte. En 1509 « gisant en l'angle bruneau » C.; 1654 « un prés es l'angle brusneau » C4; « Angle » parce que la terre en a la forme; *bruneau* est un nom de famille [C6].

Annale. En 1723 « jusqu'a l'ausnois annale » L. Sans doute un aunois exploité par parties, d'année en année.

Argent (l'), l'rî d'lardjin; entre Neufvilles et Montignies. En 1509 « que l'on dit le trilz a l'argent » C; 1786 « appellée la terre a l'argent » C7. A qui revient l'épithète « argent » : à cette terre encore inculte en 1509 — et on soupçonnerait alors quelque légende ou simplement une trouvaille : combien de fois n'a-t-on pas découvert des monnaies romaines dans ces terres longeant la chaussée brunehaut — ou, selon la forme actuelle, au ruisseau, par analogie avec le reflet de l'eau? Pour ce nom de rivière très fréquent, voyez Vincent, Revue de l'Instruction publique en Belgique, t. 54, 1911, p. 14-16; Roland, Carnoy, d'Arbois de Joubainville et le dictionnaire de Joanne.

Aulnois (sur les), l'camp dès ônous; entre la Gage et le Masy. Notons quelques formes : 1286 « por tiere es Ausnois » Ca.Ha.; 1586 « que l'on dit l'aulnois hatin » C2; 1636 « tenant a l'ausnoy du sartaneau » C3; 1791 « tenant a l'aulnois des onze mille vierges » A2. Sous la plume des cartographes du cadastre, ces vierges (de la légende de Sainte Ursule) deviennent des verges; et les services cartographiques de l'armée en ont fait des vergers (cfr DEMEULDRE). Notons encore deux cacographies : en 1659

« gisant sur la coulture des sulnoyts » A ; 1786 « sur la couture des sulnois » A2,

Bagenrieux (hameau de), a badjérî; sur la Gageolle, entre le Garnisteau et la Gage. En 1181 « quae est inter villam de Baiumriu » M ; 1194 « inter saisinam et Bagenriu » M; 1350 « demizelle de Bagenri » B; 1509 « allant de Mons a Bagenrieu » C; 1630 « gisant au baijari » A; 1677 « allant du masy a Basgery » A3 ; 1711 « au chemin allant a Begerieu » A: 1779 « de Basenrieux en Noeuville » A: 1786 « situé a Bageries » A. M. VINCENT (Les Noms de lieu de la Belgique, p. 95) en fait un composé avec le nom de personne Bago. Composition à tout le moins bizarre (dont l'explication phonétique me semble difficile) puisqu'elle suppose que ce ruisseau ait eu un propriétaire! Sans être arrivé à une solution définitive, je signalerai pourtant des toponymes à rapprocher du premier terme : bajette, nom de hameau à Saint-Folquin (lez-Arras)Le Bage (dont De Flou donne deux citations « au pont de la Bagge » 1227 et « gisant en le parroche de la Bage devant le port ») qui désignait une juridiction comprenant les communes de Saint-Folquin et Saint-Nicolas (lez-Arras), Bajolet, nom de fief à Aire-sur-Lys, Bajus village de la même région du Pas-de-Calais (DE LAISNE, Dictionnaire topographique du Département du Pas-de-Calais, Paris, 1907, p. 28, donne des formes équivalentes à celles que nous avons relevées pour Bagenrieux, par exemple Baisiu en 1075 et Baju en 1504) et, enfin Bajuelle nom du ruisseau qui prend sa source à Bajus. Je tiens tous ces toponymes pour des dérivés du latin médiéval Baugium, réduit par une dissimilation fréquente (voyez Ducange) à *Bagium, « territoire ressort d'une cour de justice ». Sens qui se justifie pour Bajolet, Le Bage et aussi pour Bagenrieux dont le seigneur avait haute et basse justice (un chemin y est encore appelé « du gibet »).

« Baireux », 1601 « aussi au bled baireux » C.

Bailleul (au), au Clipot. En 1481 « de le tenance de Bailloeul à Noeufvilles » E. Il est ici question de la famille de Bailleul apparentée aux de Maude, seigneurs de Felignies. La cure possède un acte de fondation au nom de Jacqueline de Bailleul.

balome. En 1742 « marest de Belhomme » J. La forme patoise, seule connue aujourd'hui, est le sobriquet de la famille qui habita longtemps la ferme dite : cinse balome.

« Baniguart », 1667 « tenant au courtil baniguart » A. La place du mot fait songer à un nom de personne; mais l'ellipse d'un terme comme « dit » est fréquente; j'en ferais, dans ce cas, un composé de l'anc. fr. guart « courtil, jardin » (M.-L., 3684), et de banier « l'officier chargé de publier les bans du seigneur ». Baniguart « le jardin du bannier » serait de la série des composés avec -gart signalés par Longnon (o. c., p. 284).

Banny, avenue qui conduit à l'ancien château de Felignies. En 1631 « tenant a la ruel banny » A. Généralement les apposés sans article ni préposition, comme baniguart et banny, sont des noms de personne; mais si banny est un adjectif, il faut interpréter ruel banny « chemin privé, interdit par un ban ».

Barette, l'trô Barète, au Clipot. La première carrière de ce nom fut ouverte sur la propriété de la famille dite barette (sobriquet).

Basse Cour, al basse-coû. Deux fermes de Neufvilles portent ce nom : l'une dépendait du château de Felignies, l'autre — au Grand Pont — du château de la seigneurie des Sars. On disait basse par opposition à l'habitation du seigneur dite « Haute-cour ». La « Bouverie », à Hubermont.

fut une dépendance de la maison de plaisance, transformée depuis en hospice.

Bavay (sentier de) entre le chemin du Beau Fort et la chaussée Brunehault. Ce nom de famille est mentionné dans les actes depuis le début du XVII^e siècle (P).

- « Beaufort » (chemin du) entre le village et Hubermont par le cimetière. En 1650 « et au maret du beaufort » F3; 1740 « hors du ruisseau du beau fort » C; 1754 « au chemin et maret du beau fort » A3. Sur la juxtaposition de ces deux adjectifs voir A. VINCENT, B. C. T. D., t. IX, p. 121.
- « Beaulphy, », 1672 « gisant es prets du grand beaulphy » A2. A n'en pas douter, phy est une cacographie pour « fi », forme locale de fiet.

Beau Saule (au), au bia sau; pont sur la Gageolle, au Clipot, avant d'arriver à la Fontaine à la pierre. En 1605 « depuis le pont du beausault jusque le rieu » D; 1663 « vulgairement le biau saul » E2. « Saule », nom d'arbre, n'était que féminin à l'origine. Pour expliquer le masculin beau, il faut rattacher sault à saltu « saut ». La forme patoise est donc juste; l'erreur de la traduction française est due à une mauvaise interprétation de la graphie. Le « rieu » de la citation de 1605 désigne le bief du moulin dit clipotia.

Berceau (le), le long du chemin des Cloperies, sous le château dit « de Neufvilles ». Il désigne le pré où se trouvaient les cibles du Serment des archers de Saint-Sébastien de la paroisse de Neufvilles. Quand le tir à la perche remplaça le tir au berceau, on dressa, de l'autre côté de la Gageolle, la perche qui a été abattue récemment.

Bernard (le trou), au trô Bièrnau, à Hubermont. En 1742 « gisant sur le champ appellé le trou bernau » A2; 1784 « allant au trou biernau » A2. La finale -au est la forme wallonne du suffixe -ard.

Bernissart et Bernihaye, à Hubermont; au bièrnâye. En 1262 « Bierner sart », « Berniersart » (Petit); 1688 « en la coulture de bernissart » A; 1716 « tenant au pret de la Bernihaye » A; 1742 « les prets del Bernihaye » A. Le Bernissart et la Bernihaye formaient le domaine de la famille Bernier (P).

« Bidockeau », en 1715 « la terre bidockeau au melt de Saint Vincent » L. A décomposer en « bi d' okô », dont bi est la forme locale de bief, et okô le diminutif d'hock « bois, épinaie ». Ce « bief d'hockeau » est le fossé qui descend des champs de la Motte, longe la terre dite a boukia, traverse les prés Bozinaux, les prés Fachu, le marais Plantin et se jette dans la Gageolle.

Bodissart (le), l'camp du bos dès sârts; entre Soignies et la Gage. E, 1265 « portiere a Baudusart » Ca.Ha.; 1286 « por tiere a Baudrisart » Ca.Ha.; 1485 « en la coulture de Baudissau » I; 1547 « sur le grand Bauldissart » E; 1699 « en le coulture du grand bodissart » A; 1767 « du grand baudichault » A2; 1787 « du grand baudissoir » A4; 1789 « en la couture du grand Bois dissarts » A. Déjà en 1286, on a substitué Baudri à Body; en 1485, « sart » était si bien fondu dans l'ensemble qu'on a traité -art comme un suffixe; et le sens « essart de Body » se perdit au point qu'on en fît « bois des essarts ».

Bonau (le bois), l'bos Bonô; à la limite entre Neufvilles et Montignies. Bonau est connu comme nom de personne, mais Godefroy le signale aussi comme toponyme; à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, il désigne un lieu-dit à la limite (comme ici) de Cambron et de Lombise. Est-ce une pure coïncidence, ou serait-ce le diminutif de bonne « borne »?

Boudry (champ du bois) à Hubermont. Doublet de

Baudry, il est mentionné comme nom de famille dans les actes de Neufvilles depuis 1740 (P).

Bougnies (à) l'bounî, au Clipot, à la limite de Soignies. En 1685 « allant de Bougnies au Tordoir » A. Voyez Felignies A remarquer l'interprétation populaire par le nom de mesure agraire bounî.

boukia (l'tère) près du champ de la Motte. En 1667 « tenant a la ruelle bouguau » A4 ; 1743 « tenant au paschil bouquau » A4 ; 1789 « tenant au pachi boucau » A. Le picard boucau, diminutif de bock « bois », a suivi l'évolution locale pour donner boukia.

Bouloux, chemin qui part de la chapelle Saint-Hubert et longe la Queue aux Aulnes. En 1787 « tenant a la ruelle des bouloux au bois de Broqueroye » C7. Bouloux vient de betuletum « endroit planté de bouleaux ».

Bourdons (l'ôtéy as), au Clipot. Les bourdons « frelons » avaient creusé tant de nids dans les murs d'argile, que le cabaret ne fut plus connu que sous le nom d'ôtéy as bourdons. Depuis que la maison a été rebâtie, elle a perdu son nom, et bourdon est devenu le sobriquet de la famille qui l'habitait. Voyez les articles Balome, Caillou, Barette, Caton et Cu-a-iau.

« Boutoye », à Hubermont. En 1509 « tenant au pire boutoulle » C ; 1705 « demy bonnier de pret es pretz boutoye » A2. Nous n'avons pu l'identifier avec assez d'exactitude pour affirmer sans réserve qu'il est un doublet de boutrie qui suit.

Boutrie (le champ à), au camp a boutriye; entre Hubermont et la Courette. En 1700 « un bonnier de pret gisant au pret a boutrie » A. Boutrie, de « bouter dehors, extraire », qui s'applique ici à une marnière proche du trou Bernard, est encore employé comme terme de charbonnage pour

désigner « le milieu du tirage, l'époque où la houille extraite est de meilleure qualité » [Sigart].

Bouzé (saule), au sau bouzé ; au clipot, tenant au bidockeau et au bozinaux. En 1556 « gisant as saulx bouzet » E2 ; 1673 « en la coulture des saulx bousset » E2 ; 1683 « sur le champ de la saux boussé » A ; 1784 « sur le saul bouzé » A2. Bouzé est un nom de famille [ancien registre des décès]. La propriété de ce Bouzet est encore bordée de saules du côté du Bidockeau.

Bozinaux (le), èl long bous'nia; entre èl tère boukia et les prés Fachu. En 1742 « le pret nommé le long bozinaux » K. Bozinau, forme picarde, est un diminutif de bossène (de bos « bois »).

Brocarmont (au), au bos d' brocârmont; au hameau de Hubermont. En 1671 « au chemin du broquartmont » A; 1692 « a la coulture de brocarimont » A6; 1722 « gisant en la couture du bois carmont » A2; 1732 « gisante sur la couture de brocarmont » A. Broquart est le nom du propriétaire.

Brulé (le), au courti brûlé; au hameau du Grand-pont. En 1707 « au paschy bruslé » J; 1718 « a la piésente allante du courtil brulé au maret gros mathieu » A. Brulé est encore usité comme sobriquet de famille.

Brulotte (la), al brulote; désigne un coin de la Hayele-Comte. En 1780 « tenant au chemin del gage a la brulotte » A. Serait-ce l'équivalent de l'anc. fr. Brulot « petitbois »?

Brunehaut (la chaussée), él grand k'min. Il s'agit de la route Bavay-Utrecht, par Mons et Enghien; voie romaine comme l'attestent les pièces de monnaie à la frappe d'Anvonin le Pieux, retrouvées à la Queue-aux-Aulnes (Neufvilles) et déposées au Cinquantenaire. — Sur la tradition

populaire, qui attribue à la reine Brunehault la restauration de ces voies romaines partant de Bavay, nous n'avons aucune étude critique : contentons-nous donc de la légende, mais sans oublier ce qu'elle vaut.

« Bruant », près du champ de Felignies. En 1680 « sur le champ du try bruant » A ; 1688 « sur le champ du trilz bruyant » A ; sur la couture du trieu Bruant » A3. Bruant, nom d'oiseau, est ici le nom du propriétaire.

Caillou (au grand), au cayô; près du bois Moreau. En 1509 « a la tiere as caillaux » C; 1680 « maison vulgairement appelée le grand caillou » A6. Ce toponyme a donc désigné la maison construite sur un coin du lieu dit; il est devenu aussi un sobriquet conservé par la famille qui y a habité.

Calée (la ferme de), èl cinse de Caléye. En 1742 « au chemin de calée » K. Ce chemin va de la Motte vers la cinse de Calèye, ferme très vieille qui était située là où l'on a creusé le trou d'extraction de la carrière du Hainaut (Soignies).

Carin (la planche à), *l'baye a Carén*; sur le champ des Errauves. En 1752 « a la baille a Carin » J; 1701 « les hoirs Pierre Carin » A. Nom de famille.

Coleau (le sentier du petit), l'vôye du p'tit Colô; sur le champ de dessus la Gage. Colô (= chéri) est l'hypocoristique de Nicolas.

Capiau au Mont (au), èl tère au capia au mont; entre le Masy et Hubermont. DUJARDIN et CROQUET (o. c.) font remonter capiau au picard campiau, diminutif de camp « champ ».

Caton, près du Grand-Pont. En 1509 « au trieu que l'on dit caton » C; 1786 « au trieu caton » C7. Aujourd'hui nom de la ferme : èl cinse Caton, et sobriquet de la famille qui l'a habitée.

« Ceuwe ». En 1601 « VII verges condist les prets a le ceuwe » D. Ceuwe est la graphic wallonne de l'ancien fr. ceue « ciguë ».

Chapelette (chemin de la), èl kèmin dèl cap'lète; entre le Masy et la chapelle Saint-Hubert.

Charbonnage (chemin du), èl kèmin dès carbounîs; Venant du chemin de la Cage, à la limite de Bagenrieux et du Garnisteau, il aboutit à la chapelle Saint-Nicolas. Selon la tradition, ce serait le chemin qu'empruntaient les charretiers de Montignies, Lens, etc. — pour éviter de faire le détour par le village — en se rendant aux charbonnages du Centre (1).

Chasse des Champs (la), èl cache dès camps; chemin en cul-de-sac allant du Garnisteau à la grande Couture. En 1723 « tenant à la cache » L; 1725 « tout le long de la chasse qui conduit a la grande couture » J. Cache, en patois actuel encore, désigne un chemin sans issue conduisant aux cultures.

Chemineau (oû?) 1752 « tenant au chemin du chemineau » A.

« Chênes Villot. ». En 1741 « au lieu qu'on dit le chenes villot , tenant a la haye-le-comte » C5. Villot (diminutif à suffixe -ot) est la forme intermédiaire entre le wallon Wiyot et le français picard Guiot.

Clipot (hameau du), au clipô; entre le village et Soignies. En 1605 « avoit quicté le moulin, huisine et tordoir condist clipoteau » D; 1605 « tenant au rieu du clipoteau » D; 1672 « la coutre du clipot cy devant nomez hierbise » F3; 1784 « tenant a la rivière du clipot » A2. Notons quelques formes analogues pour désigner des moulins : Clipon à

Graveline, Clipet à Velaine et la Clipe à Linkebeek, M. Carnoy les fait dériver du néerlandais « Klip = roche » (o. c., p. 87 n.). Ce qui s'explique ici par l'origine du constructeur, Hoste (cfr. Introduction, § IV) et par la nature du sol dont on extrait aujourd'hui de la pierre bleue. Selon la citation de 1672, Clipot a remplacé Hierbize pour désigner la couture où le moulin se trouvait, et de là, il s'est étendu à tout le hameau, autrefois seigneurie de Felignies.

Le lit du « rieu du clipoteau (1605) ou « rivière du clipot » (1781) qui amenait l'eau du Vivier au moulin n'est plus qu'un chemin de desserte, mais il a conservé le nom de rivière (et pas rî).

Clopperies (chemin des) O, èl kèmin dès clopéys; du village à la maladrerie (aujourd'hui : la ferme Saint-Roch), le long de la Gageolle, en passant par le pré qui fut autrefois le cimetière Saint-Roch. Substantif dérivé de l'anc. franç. cloper « boiter, marcher difficilement », il est fréquent pour désigner les chemins d'accès aux maladreries (voyez-le à Soignies, Braine-le-Comte, et dans GOD.).

Cognebeau (à), a cognebô; hameau situé à la limite orientale et en grande partie sur Soignies. En 1723 « au chemin quanebau » L; 1770 « le pret de Coingbeau » F. M. Demeuldre signale, en 1414 : « allant de coignebaut à Thiedonsart gisant au dessoire de Soignies et de Neufvilles »; 1587 « Cougnebaut »; et il traduit par « beau coin ».

Dans Cognebeau « le beau cognassier », composé du même type que « Rouvrebeau » (France, nous retrouvons le nom d'arbre dont coigny, cognac, etc., sont des dérivés.

Court (la ferme de la), èl cinse dèl court' à Hubermont. Notons quelques noms de fermes du même genre et qui, sauf la Courette (à Louvignies), ne sont plus usités : « beau court » 1679 A ; « Vielle court » ; la « court à la

⁽¹⁾ Les plus rapprochés sont à plus de quatre lieues.

chaussée » : en 1586 « cense de le cour a le cauchie » C2 ; 1654 « de le cense de le court a le chaussée » C4 ; 1711 « en icelle couture de le bricterie de le cour bien cauchée » A.

Couturelle (la), sul couturèl ; à Hubermont. 1713 « gisant en le couturelle » A. Par opposition à la Grande couture de l'autre côté du chemin de Neufvilles à Montignies.

« Corps de garde » (chemin du), ruelle qui va du chevet de l'église jusqu'à la « laiterie ». En 1745 « le chemin auprès du corps de garde » J. Comme cette ruelle longe la prairie dite del tour, en souvenir de la vielle tour en ruine qui subsistait encore en 1627, il est probable que ce « corps de garde » était celui du château de Neufvilles.

Courberie (la), al courbréye; hameau entre Soignies et Thieusies. En 1651 « gisant a la courberije » I; 1707 « demi bonnier gisant a la coulbry A. Courberie « endroit planté de cormiers » est un dérivé du radical corb (contamination de comarum et sorbus, cfr M.-L., 2072).

Cowez (le sentier des), èl vôye Cowé; sur les grandes Errauves. En 1725 « jusqu'au pont cowet » L; 1755 « tenant a la ruelle Cowez » A4. Cowez est le nom d'une famille très ancienne de Neufvilles, dont le souvenir est encore vivace.

Criquellions (la terre aux), èl tère as crikions. En 1636 « qu'on dit le fief des criquellions » C3 ; 1654 « qu'on dit le fief de criquellion » C4 ; 1786 « au fief criquenion » C7. La forme officielle n'est qu'une francisation du patois crikions « criquet ».

Croix (le hameau de la), dèl cwas. En 1584 « es prets de le crois » E3; 1722 « appelée la cense al croix » L; 1723 « allant au pont al croix » L. On désigne ainsi le « quartier », compris entre Godimont, le Clipot et Chaussée-Notre-Dame, qui appartenait à la paroisse de Neufvilles. Est-ce la raison

de cette appellation? A noter qu'il n'y a, en cet endroit, aucune croix, ni souvenir qu'il y en ait eu.

Culo (au), èl camp du culot; au Garnisteau. Comme toponyme, culot est l'équivalent de coin, angle.

Cu a yau (au). Ce toponyme récent désignait le cabaret sis au confluent de la Gageolle et de la Gageollette. Il va sans dire que la famille qui l'habitait a gardé ce gracieux sobriquet.

Dardonissart (sur le), au camp d'Ardonisau; au Clipot. En 1599 « ou environ en hardnissart » E2; 1676 « en la coulture de hardunisart » E2; 1677 « journel et demi es hardminsart » A; 1786 « sur la coulture de l'ardensissart » A2 « L'essart de Harduni ».

« Desaubleau ». En 1741 « que l'on appelle le trieu desaubleau au trieu des genettes » C5. Desablot est signalé comme nom de famille dans les actes de décès de 1719 (P). Cette évolution de a en au devant le groupe bl est normale dans nos patois (GRIGNARD, o. c., p. 400); on peut donc assimiler desaubleau à desablot, si l'on accorde que la finale n'est qu'une graphie.

Dieutonné (au), au dieutonné; près du Grand-Pont. En 1723 « petite chapelle que l'on dit le Dieutonné » L. Cette citation fait comprendre le curieux phénomène d'étymologie populaire de ce Dieutonné pour Thieu Donneau. En 1701 « aux terres de thieu doneau » C5. Doneau, nom de famille, est un doublet de Donnay plus répandu.

Douaire (le champ du), au camp du dwér, entre Bagenrieux et le grand moulin. En 1652 « en la couture de douaille » A ; 1694 « tenant aux duelles » A2 ; 1722 « en la couture de doeille » A2 ; 1718 « en la couture du duer » A ; 1726 « en la couture du douaire » A ; 1767 « en la couture du douaire » K. Ces doublets douaire et douaille (mauvaise

francisation de doual) désignent les biens des « pauvres de Neufvilles ».

« Doudimont ». En 1502 « tenant aux terres de Doudimont » E. — « Le mont de Doudi (nom de personne) ».

Droie (la terre à la), èl trîy al droûe; sur les Aulnois au Mont à la Gage. En 1509 « tenant au trilz a le droe » C; 1586 « tenant au trilz a le droie » C2. Droie équivaut au français droue « ivraie ».

Ducquerie (la), èl camp des Duc; entre le Bodissart et la Haye-le-Comte. En 1265 « por tière a le Ducenerie » Ca.Ha.; 1509 « es courtilz de le ducquerie » C.; 1769 « au chemin de le duchée » A. Il n'est pas question de la propriété de quelque noble, mais de la famille appelée « Duc » qui a laissé son nom au château de Cognebeau encore appelé Château des Duc (remarquer le des).

« Dudler » au clipot. En 1718 « en la couture du dudler » A. Si nous avions une forme plus ancienne permettant de ranger « dudler » avec les autres toponymes flamands situés dans les environs immédiats, nous en ferions un composé du nom de personne contenu dans Dudzeele avec le suffixe germanique -lare « paturage » (Pétri Fr., o. c., I, p. 577).

Epinette (la ferme de l'), èl cinse dè l'èspinète; au Clipot, sur la route de Soignies. En 1605 « tenant a le spinette » D; 1751 « gisant a l'Epinette au dit Neufvilles » A. — « Bois d'épines ».

Errauves (sur les), au camp d'èrauve, dès grands-èrauves, dès p'tits-èrauves; entre la Gage et le Mouligneau. En 1501 « en la coulture du grand erable » E; 1569 « du grand erauble » E; 1576 « du grand errauve » E; 1639 « en la couture du petit terave » A; 1641 « de la petite rauve » A; 1712 « terre gisant sur les grandes erraubes » A; 1727

« gisant es petites erraux » A4; 1734 « en la couture du grand eraux » A; 1771 « en la couture du grand herove » A2; 1785 « en la couture du grand erobe » A. Quand il s'agit d'une espèce rare, comme ici l'érable, il suffit d'un arbre pour que son nom désigne le lieu dit. J'ai multiplié les citations afin de montrer les fantaisies des scribes. Grand et petit sont relatifs à la surface des parties du lieu dit séparées par le chemin du Robin.

Escabaille (le chemin), èl ruwèle éscabaye; sur le grand Foyau. En 1728 « tenant a la ruelle escavaille » A; 1756 « tenant a laruelle escavail » A2; 1769 « tenant a la ruelle scaballe » A2; 1792 « tenant a la ruelle scavaille » A2. La forme escavaye attestée en 1728, 1756 et 1792, semble être la forme originale. L'aspect de ce chemin, creusé et raviné par les eaux, invite à reconstituer une forme excavalia de cavare « creuser ». Le chemin où il aboutit est aussi raviné par les eaux qui plus loin forment la Gageolette. Escabaille a désigné non seulement le chemin qui en porte encore le nom, mais tous les ravins qu'emprunte le chemin de Masnuy à Bagenrieux.

- « Escoubeau ». En 1723 « avec les closures escoubeau » L. Escoubeau, nom de famille, est un composé avec le germanique -bald, -bau.
- « Escoufiette » à la Gage. En 1265 « au sart l'escoufiette » Ca.Ha.; 1265 (donc contemporain du précédent) « por tière au pire del escoufierie » Ca.Ha.; 1509 « tenant au pire escoufié » C; 1680 « au chemin du pied scoufier » A6; 1725 « au chemin du pied desconfier » A; 1786 « tenant au chemin du pire escoufiette » C7. Le passage de pire à pied est une mauvaise francisation due à la confusion de pî « pied » avec pire « chemin empierré » dont la signification est déjà oubliée dans la forme de 1786. De « escouvelette », que nous retrouvons dans la forme primitive de

Marchovelette, et avec un autre suffixe dans scouvémont, à Soignies, M. A. VINCENT fait un dérivé de escoube qu'il traduit par balai. Faut-il lui donner le sens de bouleau, sens que escoube a pris par métonymie (Longnon, op. cit., p. 630), et comprendre dans les doublets escouflette et escouflerie: « endroit planté de bouleaux »? Ce lieu dit était en plein bois : il pouvait y avoir des bouleaux. Mais il était aussi à la limite entre la seigneurie des Sars et celle des moines de Hasnon. Dès lors l'explication que M. Turpin a donnée dans la Revue du Nord, t. XXII (1936), p. 204 et ss. me paraît la seule à retenir : escouflette du germ. scoub, scaub, désigne une limite marquée par un bâton surmonté d'une touffe de paille (le twach en Brabant roman).

Fachu (les prés), lès prés fachu; au Clipot. En 1556 « gisant au faishoelx » E2; 1672 « au pret du facheu » F3; 1682 « gisant au faissoel » A; 1683 « gisant au faischoel » A; 1685 « a votre jugement en la rue du fascheulx » A; 1736 « tenant aux prets des facheux » A; 1768 « de prets es prets fachu » A3. Le picard fache (GOD. III, p. 693) et l'anc. franç. faisse « bande » viennent du latin fascia. Il faut en reconstituer un diminutif fasciolum pour expliquer notre fachu, qui désigne en effet une « bande » de prés longeant le ruisselet qui va du saule Bouzé à la Gageolle.

Félignies (le champ de), au camp d'Fèlignîe, au Clipot, à droite du chemin de Neufvilles à Soignies. En 1086 « vico etiam uno qui dicitur Felegnies » Duv. codex LXX; 1090 « quae sunt castellum et Felenies » Duv. Carta Gerar. 1557 « Ghodimont et Fellignies » E2; 1715 « soubs la dite seigneurie de foellignies » A; 1761 « soub la seigneurie de feulnie » A4; 1792 « seigneurie dudit feleignies » D. Comme Felenne (prov. Namur). Felignies est un dérivé du nom de personne Felius avec le suffixe -iniacus. Observons, pour

confirmer ce que j'ai dit (voyez Notice historique) de l'ancienneté de Felignies, que les trois dérivés en -iniacus que nous possédons : Felignies, Bougnies et Ramegnies, sont groupés sur ce coin le premier habité à Neufvilles. Si Felignies désignait autrefois toute la seigneurie, sa portée s'est limitée depuis à quelques hectares, devant la concurrence de Clipot, qui, de nom de moulin, est devenu nom de « couture », en remplacement de Hierbise, et enfin nom du hameau entier.

- « Fewoir ». En 1730 « et au fief du fewoir » H.
- « Flagellot ». En 1577 « le pret flagolleur gisant au mistand du bois de Noefville » F; 1637 « petit pret que l'on dit flagellot » F. Flagellot est le diminutif de l'anc. franç. flage, doublet de flache (encore usité) comme notre patois flaque « petite étendue d'eau ». A noter que Godefroy interprète flage par « champ » à tort comme l'indique l'emploi de son diminutif. Je néglige la forme de 1577 qui me paraît une francisation sans valeur.

Foyaux (le champ des), èl camp dès foyas; entre les Aulnois et Bagenrieux. En 1502 « en la coulture du foyau » E; 1643 « en la coulture des foyaulx » A; 1723 « la couture du fauiat » L. = « la couture des hêtres ».

Frion (le chemin), èl ruwèlle Friyon; à Bagenrieux. En 1525 « tenant à la ruelle frion » E; 1794 « tenant a la ruelle frion » A. La petite ferme que desservait ce chemin était habitée par la famille Frion.

« Fuyés ». En 1786 « les saulx fuyés » C7. Fuyé « feuillu » est le participe passé du verbe feuiller dans son sens ancien de « se couvrir de feuilles ».

Gage (hameau de la), al Gâche; entre la Haye-le-Comte et Bagenrieux. En 1265 « por tiere deseure le gage » Ca.Ha.; 1286 « entor le Gaie, entor Nueville » Ca.Ha.; 1586 « et le

coulture de deseure le gaige » C2 ; 1667 « gisant a la gaege » A ; 1746 « au hameau de la gage » A2. Du latin médiéval gajum « bois épais » (1). Pour désigner le ruisseau qui prend sa source au hameau dit La Gage, on a formé le diminutif suivant :

Gageolle (la), èl rî. En 1689 « journel tenant a la gageolle » A ; 1755 « au rieu de la gageoise » A4 ; 1768 « ruisseau de la gaiolle » K ; 1768 « au ruisseau de la gajolle » K. De Gageolle, on a formé, pour désigner son affluent, un nouveau diminutif :

Gageollette, ruisseau qui vient de la ruelle Escabaille pour se jeter dans la gageolle au cu a yau.

La Gageolle prend sa source au sud de la Gage dans la Haye-le-Comte; en de larges méandres, elle traverse toute la commune du sud au nord, passe à Chaussée-Notre-Dame, et se jette dans la Senne à Horrues. Il est à remarquer que tous les hameaux de Neufvilles s'échelonnent sur le cours de ce ruisseau, sauf Hubermont bâti sur la chaussée Brunehaut, et le Masy sur la Gageollette.

Galnois (le), au gônia, au Masy. Puisque Galnois et Gônia désignent le même lieu, Galnois, forme du cadastre doit être une francisation dans le goût de Onze mille vergers pour Onze mille vierges.

Garnisteau (hameau du), au garnistô; entre le village et Bagenrieux. En 1515 « gisant au garnisteau » E; 1707 « au lieu qu'on dit garnisteau » A; 1753 « en la couture de guaresteau » A2. Garnisteau est un composé de stal (germ.) « demeure » déterminé par le nom de personne Garni, forme équivalente au wallon Warnî, franç. Garnier. Guaresteau n'est qu'une cacographie.

- « Geelenhul ». En 1676 « gisant en geelenhul coulture
- (1) Radic. germ. gahagi (Gamillscheg, I, p. 103).

de le fonteine a le pierre » E2. On reconnaît le moyen néerlandais hulle « colline », et geel « jaune » (peut-on expliquer la finale -en par le participe présent en -end?). Geelenheulle se traduit donc « la colline jaunissante » ou mieux « le mont à l'argile ».

Genettes (laterre à), au trî as g'nètes ; à la Gage. En 1741, 1786 « au trieu des genettes » C7.

« Ghislion ». En 1721 « journel de paschil nomé le ghislion » F3. Ghislion est le cas oblique de Gilles.

Giron, autre appellation de *Culo*, terre en forme d'angle, de coin. En 1692 « trois journels de jardin au giron » A6 ; 1756 « situé a giron, paroisse de Noeufvilles » A4.

Gisekinsart, au Masy. En 1265 «gisant a Gisekinsart» Ca.Ha.

Godimont (hameau de), a Godêmont; entre le village et Chaussée-Notre-Dame. En 1540 « que l'on dist de ghodimont » E2; 1679 « gisant a gaudimont » A6; 1697 « du courtil du godumont » A; 1715 « au hameau de Godimont » A2. Godimont « mont de Gaudy » (aujourd'hui nom de famille) est à l'extrémité de la courbe que décrivent les composés en -mont, en passant par Doudimont, Brocarmont, Hubermont, Capiau au mont, Rigomont et Mont-à-la-Gage (le Grand-Pont (1). Comme une corde d'arc, la Gageolle trace son cours sinueux dans la dépression entre les extrémités de la courbe, et par temps clair, des faibles hauteurs de Godimont, on découvre jusqu'au Mont-à-la-Gage.

Gorlier. En 1752 « marest du gorlier » J. Francisation du patois gorlî « bourrelier ».

⁽¹⁾ Tous ces composé en *-mont* apparaissent en même temps dans les actes datés du premier tiers du XVI^e siècle. Les travaux d'essartement qui dégagèrent ces faibles hauteurs auraient-ils été exécutés en même temps?

- « Grenousart » au Masy. En 1509 « allant de grenousart a masilz » C.
- « Groeninghe ». En 1586 « au bois de greninghe » C2; 1648 « as terre de gruninghe » E2. Un acte du greffe scabinal de Mons (Chir. 1344-1347) relate l'acquisition de biens à Neufvilles par l'abbaye des Dames de Groeninghe, le 9 juin 1344.
- « Gromaty ». En 1723 « jusqu'aux marez gromaty » L. Gromaty était l'abréviation populaire de « gros Mathieu ».
- « Guerbise ». En 1785 « en la couture de guerbise » A2. Guerbise est une romanisation de Weersbeek (qui existe en Brabant) « rivière de la mare » (CARNOY, op. cit., p. 130), nom primitif de la Maulamée qui traverse le Stenebreux.

Guignes (chemin des), entre le bois Boudry et le Grand Val. Guignes, au sens collectif = gréguiers, espèce de cerisiers.

- « Guilmette ». En 1745 « le chemin de guilmette » J. Guilmette est un diminutif du même nom de personne dont dérive Guilmot.
- « Harbren » (près du Grand-Pont), a l'arbran. En 1509 « assez pres de le sauch harbren » C. « le saule Herbrand » (nom de personne).
- « Hartrices ». En 1732 « gisant sur les hartrices, a hubermont » A.
- « Hatin ». En 1586 « que l'on dit l'aulnoit hatin en l'angle bruneau » C2.

Haye. Voici les principaux lieux dits où « Haye » intervient : 1736 « tenant aux grosses hayes » A, entre Bagenrieux et Felignies. — 1785 « sur la courure des hayois » A2, entre Felignies et Neufvilles. — 1717 « emprès les Hayettes » A6, entre Felignies et Soignies. — haye d'épines = l'âye

dès spènes, entre Neufvilles et Hubermont. — La Hayele-Comte = èl bos d'lâye Comte, entre Bagenrieux et Casteau (voir aussi les articles Hoste Haye et Huart), Ces hayes « bois » désignaient donc spécialement des bois faisant limite.

- « Hendousart », au Masy. En 1509 « aux terres de hendousart » C.
- « Henrisart », au Masy. En 1286 « tière en henrisart » Ca.Ha.
- « Herreny ». En 1509 « gisant a le sauch le herrene » C ; 1636 « gisant a le sauch herreny » C3 ; 1741 « a le sauch hereny » C5.
- « Hierbise », aujourd'hui « les tèrres du rî a sô »; 1672 « la couture du clipot cy devant nomez hierbise » F3. Hierbise est la romanisation de herbeek « ruisseau des saules, charmes ». A comparer avec Herbais, Harebeck, etc. [J. LINDEMANS].

Hoquettes (chemin des), èl kèmin dès okètes; allant du village à la Ramée par la chapelle « soil ». En 1654 « tenant au chemin du hoquet » C7. La forme actuelle et celle relevée dans les archives, malgré leurs différences, désignent le même chemin parallèle au chemin des Clopperies qui longe la Gageolle, appelé aussi le bas chemin M'inspirant de la topographie, je ferai de hoquet un dérivé de hocke « petite éminence » (HAUST, op. cit., p. 156).

Hoste Haye (l'), l'âye dèl ostéye; à l'ouest du village. Hoste est un nom de personne. Cette haye faisait limite entre la seigneurie de Hasnon et les propriétés de Hoste seigneur de Felignies et Godimont (voir le paragraphe de l'Introduction consacré à la colonie flamande).

Huart (la haye), au camp d'l'ây'Uyau; à Hubermont, entre Neufvilles et Masnuy. En 1300 « donnet a rentre a

Huart Mouflette une pieche de terre qui gist a Nieuville » Ca.Ha.; 1773 « tenant a la haye Huwart » A.

Hubermont (hameau de), a Ubiérmont; entre le village et Montignies. En 1527 « gisant a wibermont » F; 1601 « gisant a hubermont hameau » E. Voyez l'article Godimont. A noter que Hubermont n'apparaît dans les archives qu'en 1601.

« Jotteie », au Masy. En 1635 « au lieu que l'on dit le jottéie » C3 ; 1670 « vulgairement appellée la jottéye » A2. Jottéie est le collectif de jote, en patois actuel djoute « navets ». Comparez avec Porée.

« Kietinefosse ». En 1286 « tière a Kietinefosse » Ca.Ha. = « La fosse de Kietine » (diminutif de *Kid*, nom de personne).

« Lableau ». En 1586 « deseure le masilz qu'on dit a lableau » C2 ; 1694 « ayant maison qu'on dit a lableau » C4. Si on lit *l'ableau*, *ableau* représenterait l'anc. franç. *Albel* avec métathèse du premier *l*, du latin *albellum* « peuplier blanc ».

« Libousart », à Bagenrieux. En 1286 « au pire de libousart » Ca.Ha.

Fort Lilo (au), au fôrt lilo; au Masy, le long de la Gageollette à côté de la ferme dite de Rigômont, le bâtiment de l'ancienne distillerie ainsi dénommée à cause de ses constructions massives et de ses caves longues comme des souterrains. Lilo était le nom du propriétaire.

« Locquet ». En 1509 « tenant au pret du locquet » C.

Lolette (au saule), au sau d'lolète; à l'emplacement du cimetière actuel. Lolette, forme populaire de Charlotte, a pris aujourd'hui une nuance péjorative.

Longuernée (à), à l'Onguernéye ; à Casteau, sur la limite

de Neufvilles. En 1265 « por tière de le Hongrenie » CaHa. ; 1509 « en la couture des grandes longrenées » C ; 1636 « en la couture de grand Hongrené » C3 ; 1766 « en la couture de Longernez » A2. Hongrenie, forme originale, est le dérivé normal d'un nom de personne avec le suffixe -iniacus.

Maillart. Entre Neufvilles et Chaussée, le long de la Maulamée. En 1635 « nomé le pret maillart » C3. Le nom de famille Maillart n'est signalé nulle part dans nos registres paroissiaux. De plus, je m'autorise de la présence d'une « fosse au mortier » dans ce pré, pour prendre maillart comme adjectif dérivé de mail « marne », et j'interprète prét maillart par « pré à la marne ».

Maladrerie, al maladréye. En 1687 « chemin menant a la maladry » A. La Maladrerie ou « hospice des lépreux » n'est plus connu que sous le nom de « ferme Saint-Roch » (à Bagenrieux).

Malbrun. En 1667 « tenant a la ruelle malaubrun » A ; 1668 « tenant a la ruelle Malbraunye » A ; 1777 « tenant a la ruelle Mal Brun en la couture du petit errauve » A. Malbrun est un nom de famille (P).

Malbecq. Au clipot, sur la limite de Chaussée-Notre-Dame. En 1606 « appelée le plat Bonnier, gisant le malbeg » C6; 1784 « sur le champ de malbecq » A2. La variante becq (pour berg) que nous avons dans Malbecq « mont de la limite » est fréquente dans le domaine de l'ouest wallon et du picard (voyez Cod. et Kurth). Pour Mal voyez l'article Malogne.

Malennes. En 1719 « les malennes tenant au chemin allant de Chaussée aux prets de le croix » K ; 1729 « entrepresure appelée les malennes gisant audit Noeuville » A3.

Malogne; entre Neufvilles et Soignies. Les suffixes de Malennes, Malines et Malogne viennent, d'après M. CARNOY

(op. cit., p. 38), du franc-unnjô. Pour Mahl, nous ne pouvons admettre son interprétation « hauteur stériel, bruyère » puisque nos Malennes et Malogne désignent des prés humides. Au contraire le sens de « borne, limite » défendu par М. Р. Макснот (Zeit, f. rom. Phil. XLV, 1926, Nouveaux aperçus sur les noms de lieu en mala, 10 pp.) nous convient mieux, car Malbecq et Malennes sont à la limite de Chaussée-Notre-Dame et Malogne à celle de Soignies.

Neufvilles est entouré par toute une série de toponymes qui jalonnent ses limites : le Spotiau, le Bonau à Hubermont ; les Malennes à Godimont ; les Malbecq, Spaudia, Melte, Scaubourse et Malogne au Clipot ; les prés marselle et la Haye-le-Comte à la Gage ; enfin la Haye Huart et la Queue-aux-aulnes qui rejoignent le Bonau.

Marcotière. En 1636 « tenant a la ruelle marcotieu » C3; 1654 « tenant a la ruelle marcotière » C4; 1741 « et a la ruelle marcotière » C5.

Maresse (le bout), à la Gage.

Marin. En 1677 « et qu'on dit communément le courtil Marin » A2. *Marcotière*, *Maresse* (pour Mairesse, 1740, P), et *Marin* sont les noms des propriétaires.

Marnière. En 1509 « au trilz a le Marle » C; 1586 « au trieu a le marlée » C2; 1680 « qu'on dist le trieu le Marlier » F2. Entre marle et marne, il n'y a que l'alternance l-n. Aucune de ces marnières n'est plus exploitée; les trous, toujours ouverts, en ont perdu même le nom, du moins pour la plupart.

Marquette ; près du Grand Moulin, entre la seigneurie de Hasnon et celle de Neufvilles. En 1719 « tenant aux terres de le marquette » A. Voyez Marselle.

« Marselle », entre Thieusies et Neufvilles. En 1509

qu'on dit le pret de le Marschelle » C; 1586 « qu'on dist le trilz a le marchelle » C2; 1654 « le pret a le marselle » C4; 1766 « les prets a la marcelle » C6. Marquette et Marselle sont des diminutifs de marc « limite ».

Martin Pret, au Masy. En 1543 « tenant a le couture de martinpret » E.

Mastelle (hameau de la); entre le Garnisteau et le Masy. Autrefois il était composé de six ou huit maisonnettes; sauf deux d'entr'elles et la ferme, les autres ont été formées en étables, grange, etc. Il ne s'agit pas de petits pains à pâte légère, sens actuel du mot en patois local, mais d'une forme équivalente du liégeois mastê « groupe de vieilles maisons » (D. L. de Haust).

« Masselot ». En 1509 « au trilz qu'on dit masselot » C. Masselot est un diminutif de Thomas.

Maulamée (ruisseau de la), au Clipot, entre Neufvilles et Chaussée-Notre-Dame. En 1689 « allant de la mâlamée au Clipot » A : 1774 « par la Mallamée » A. Est-ce un composé de Mâle « marne » avec un dérivé de l'anc. franç. lame « pierre » (traduction forcée, évidemment)? Cette interprétation s'accorderait avec les faits : car sur les bords de ce ruisseau de la Maulamée « Marne durcie, pierreuse », il y avait plusieurs marnières et aujourd'hui c'est la pierre même qu'on y exploite.

Masy (hameau du), au masî; entre Bagenrieux et Hubermont. En 1265 « por tière as masis » Ca.Ha.; 1480 « sur mashy » B2; 1509 « en le coulture desseure les masils » C; 1527 « les masielz » F; 1586 « au pire des masilz » C2; 1636 « en la coulture des masilz » C3; 1718 « gisant au masil » A2; 1741 « au hameau du Masieth » A2. M. A. VINCENT fait de Masy, un dérivé de Masius avec le suffixe -acus. Cette explication ne peut s'accorder avec le pluriel des formes anciennes dont je donne six exemples échelonnés de

143

1265 à 1636; elle ne justifierait pas non plus la consonne lqui persiste même dans la forme de 1718 où apparaît le singulier. DUJARDIN et CROQUET ayant rencontré Masy à Braine-le-Comte proposent l'interprétation « champs des masuiers, tenanciers d'une manse » qui me paraît plus vraisemblable. Masy est un dérivé du latin « mansu » « petite ferme » avec le suffixe -il (qui sert à former des dérivés désignant des habitations et des lieux). Par les Masilz (1509) on désignait donc les diverses fermes et leurs attenances dont le hameau est encore composé aujourd'hui et dont la toponymie a conservé de nombreuses traces : Jean sart, Hendousart, Gisekinsart, Grenousart, etc., tous localisés au Masy.

Melt Saint-Vincent, ; entre le Spaudiau et le Champ de Felignies. En 1723 « sous la melte de Saint Vincent » K. Melte est un doublet de mête « limite, territoire » (du latin meta).

Mortier (la fosse), dans les prés maillart. En 1605 « au lieu condist la fosse au mortier » D. On appelle ainsi certaines marnières à cause de la matière extraite (Top. Wiers).

Motte (champ, ferme de la), au camp del mote ; au sud-est du Mouligneau. En 1605 « aux terres de le cense de la motte » D. Ferme et cultures étaient dépendances des seigneurs de Felignies. Del mote conservé comme surnom par la famille qui habita cette ferme vient de ce que le corps de logis est en effet bâti sur une élévation, une « motte ».

Mouligneau (hameau du), au p'tit moulin; au nord de Bagenrieux. En 1599 « gisante au moulineau » E2 ; 1699 « gisant au moukiniau » A ; 1771 « es prets de molineat » A2. Ce moulin à vent fut brûlé par la foudre à la fin du siècle dernier.

Mouchon Couture (au), èl tère as mouchons; à Hubermont. En 1643 « en la couture du mouschon couture » A ; 1701 « en la couture du moucon couture » A. Mouchon « moineau » était un nom de famille.

« Moussin » (nom de famille). En 1723 « jusqu'a la planche Moussin » L.

Mouzettes (les champs des), èl camp as mouzètes; au Masy. En 1680 « tenant au chemin des mousettes » F2; 1783 « en la couture des mousettes » A2. Le patois mouzète désigne une sorte de piège pour prendre les bécasses. Serait-il de même origine que le liégeois mozête « sexe d'une femme, d'une fillette » (D. L. de HAUST).

« Neuve Rue » (hameau de la), entre le village et le Clipot, En 1618 « gisant a la noefve rue » E2 ; 1708 « chemin de la noef rue » A.

« Nicote » (nom de famille). En 1725 « qui va au buisson Nicote » L.

« Paradis ». En 1677 « contenant un bonnier nommé le paradis a hubermont » A. Paradis désigne ordinairement un cimetière ; mais je ne puis identifier l'endroit qui aurait pu servir à cet usage.

Payen (au), èl puch a payen; près du château de Felignies. En 1654 « es la coulture du puch a payen » C4 ; 1741 « en la couture du puit a payen » C6. Probablement un nom de personne.

« Pelain », au Garnisteau. En 1712 « et au rieu du Paelin » A2; 1726 « tenant au marais pelein » A. Comme terme technique, pelein désigne la tranchée où l'on met les peaux dans un bain d'eau de chaux. On verra plus loin d'autres traces du métier de tanneur : la fosse a pia, l'aulnoit tanneau, et le sart tannereau.

« Peusart ». En 1586 « l'angle condist le trilz peusart tenant a la haye le conte » C2 ; 1741 « l'angle qu'on dit le tril peusart » C5. Voyez l'article Pulande.

« Pieron ». En 1726 « chemin des trois saulx allant au maret pieron » C6. Pieron est le cas oblique de Pierre.

Fontaine à la Pierre (à la), al fontinne al pière, Djan Barète; au Clipot. En 1605 « rieu qui vient de le fonteine a le Pierre » D; 1785 « sur la couture de la fontaine a le pierre » A.

Plantin (hameau du, marais du), l'amiâ, èl frèchon a plantins; au Clipot. En 1702 « gisant es prets du plantin » A. Plantin, employé dans le sens ordinaire, désigne les buissons de bois taillis plantés au bord du fossé, qui vient des prés Fachu.

« Plonchegien » (vraisemblablement un nom de personne). En 1300 « tenant a la ruelle a Plonchegien » Ca.Ha.

« Ponteau », en 1680 « en la couture du ponceau » A ; 1752 « gisant en la couture du poniau » A2 ; 1738 « gisant en la couture du potiau » A. Trois graphies pour *pontiau* « petit pont ».

« Porée ». En 1723 « a la ruelle du puis porée A6 ; 1772 « tenant a la ruelle porée » A2. Nom de propriété tiré du substantif porée « poirée, champ de bettes » (voyez Jottée).

« Poterie », entre Masnuy et Neufvilles. En 1265 « por tière a le poterie » Ca.Ha. ; 1509 « au pret a le pottrye » C. 1618 « au chemin allant a le potirie » E. 1787 « dans les prets de le potrée » A.

« Pouplet ». En 1716 « gisant en la sauch pouplet » A. Pouplet « enfançon » est un nom de personne à distinguer de pouplet « peuplier » diminutif de pouple (en patois local poupli) qu'on retrouve dans pouplimont à Soignies.

« Préoust ». En 1700 « gisant en al couture du grand Errauve dit le closure preoust » A. Préoust « prévôt » existe encore sous la forme « prost » comme surnom de la famille qui habite l'ancien corps de logis de la ferme du « fief del haye ».

« Privier ». En 1687 « sur la couture du Privier » A.

« Pulande des Sarts ». En 1636 « pièce de prets es prets de le pulande des sarts C3. Pulande et peusart sont des composés dont le premier terme peu, pu doit être un nom de personne.

Quierlin (au), èl camp du Quièrlin; au Masy. Quierlin est le diminutif de quierre (carré) « coin, mesure agraire ».

Quesnois (au), au Kingna; à la limite de Hubermont. En 1194 « rivulus qui dicitur straubise » (note 1, p. 10 de la couture du quienois » C2. A remarquer que la forme patoise Kingna, diminutif, ne correspond pas au collectif Quesnois.

Queue aux Aulnes (la), èl Keue âs-ônous; à Hubermont derrière l'abbaye. En 1717 « un bonnier de pret nomé la kewe aux aulnes » A; 1723 « et de la queuve as aulnes » L. Ici non plus, la forme « aux aulnes » ne s'accorde avec le patois as ônous.

Rabize (le pré de), lès prés a Lombîze; à Hubermont. En 1194 « rivulus qui dicitur straubise » (note 1 p. 10 de la Notice historique); 1670 « tenant aux prets de la raubise » A; 1679 « dessus la rabise » A; 1727 « aux prets de rombise » A. De cette dernière forme rombise l'étymologie populaire a fait Lombise, expliquant le nom de ces prés, disant qu'ils se prolongeraient jusqu'à Lombise. Pour la disparition de st initial voyez Grignard (op. cit.) et Maréchal (op. cit). Strau est une forme ancienne de struik « buisson » (Verwys en Vandam, VII, p. 228). Straubise

signifie donc : la rivière aux buissons. De fait, des buissons garnissent encore les bords du pré où elle coule, et ses propres rives. Pétri (op. cit., I, p. 525) ignore la forme primitive straubise, et, se basant sur raubise le rattache au germ. *raus « roseaux ».

Ramée (à la), al raméye ; entre la Gage et le Mouligneau. En 1473 « nommé le fief de la ramée » H ; 1639 « gisant au lieu de la ramaye » A.

Ramegnies (à), a Ramèyîe; au Clipot. En 1602 « terrage de le closure a ramegnies D; 1733 « allant du clipot a rameglie » A3; 1785 « chemin qui conduit a ramilly » A3. Nous avons ici deux formes des nombreux et divers dérivés de ramiliacus.

« Rauette » (nom de famille). En 1586 « condist a la sauch rauette » C2 ; 1636 « qu'on dit le sauch rauette »C3.

èl ruwèle du rinbèli; entre le Garnisteau et le village.

Renard (au), au r'nô; au Clipot. En 1719 « et au courtil au renart » A4.

Rigomont (la ferme de), èl cinse dè Rigômont; au Masy, entre le Capiau au mont et le Mont à la Gage. En 1701 « gisant a Nouefville soubs terre Rigomont » A. Voyez l'article Godimont.

Robin, chemin de Neufvilles à Thieusies. En 1766 « tenant au chemin du Robin » C6.

Rosière (à la), al rosière ; au Masy. En 1509 « a la terre des roseaux » C ; 1586 « et a le terre as roseaulx » C ; 1686 « gisante a Massis nommé la closure Rosière » A.

Rossignol (hameau du), au lossignol ; au clipot. En 1686 « au lieu dit Lossignol » A ; 1719 « au lieu qu'on dit Rossignol » A. Pour désigner l'oiseau, le patois a suivi le français, et dit rossignol.

Rosteleur (au), au rostèleu; à la limite de Montignies et de Masnuy, désigne l'éminence qui sépare la Queue aux aulnes du Grand Val. En 1740 « gisant au hameau de Rosteleu » F. Rosteleu « lieu escarpé », est composé de l'adjectif roste « escarpé », comme Rostemont sur Meuse, et de leu « lieu ». Le -eur final de la graphie officielle est une francisation de -eu qu'on a pris pour un suffixe patois.

Sarts. La seigneurie de Sars-le-Comte. Faut-il rappeler tous les sarts déjà cités, déterminés par un nom de personne : Bodissart, Dardonissart, Gisekinsart, Grenousart, Hendousart, Henrisart, Jensart, Libousart, Peusart, etc.?

Saisinne (à la), al Sézène; à Thieusies, tenant à Neufvilles. En 1181 « que dicitur sasine » (voyez Notice historique); 1194 « inter saisinam et Bagenrieu » M; 1265 « tiere viers le saisine » Ca.Ha.; 1480 « Jehan de Masnuy de le saisinne » B3; 1509 « du bos de le saisinne » C. En 1660, Gérard Sacré rapporte que « selon certains anciens qui disent l'avoir appris par la tradition, la Saisinne seroit ainsi nommée d'une chapelle dédiée à Sainte Sinne » (VINCHANT FRANC., Annales de la province et du comté de Hainaut, p. 165), mais rien ne permet de vérifier cette hypothèse. M. A. VINCENT (op. cit., p. 86) a fait de saisine un dérivé du nom de personne Sasso avec le suffixe -ina. Pourquoi ne pas simplement traduire la forme latine de 1194 Saisinam « acquisition », comme l'a proposé M. Counson pour Cèssenes de Francorchamps?

- « Sausoit »; sur le grand Foyau. En 1663 « bonnier au saulhoit » A; 1783 « gisant sur le champ des saulsoit » A4. De salicetu « endroit planté de saules ».
- « Scaubourse », entre le champ de Felignies et Soignies. En 1754 « en la couture du scaubourse » A3 ; 1769 « en la couture de scaubourse » K. Scaubourse « champ de la limite » est composé de bourse « champ » (Carnox, op. cit., p. 167)

et de scau « limite » (Haust, op. cit., p. 133); on dit encore en patois local coupé tout scâte « couper juste au bord, à la limite » (le champ est en effet à la limite de Soignies et de Neufvilles). On retrouve donc dans scaubourse le même radical que dans escouflette.

« Serouau ». En 1723 « jusqu'à le serouau qui est en bonnier appartenant aux pauvres de Neufvilles » L.

Spanier (Q), au Masy. En 1768 « demi bonnier de terre nomé spagnier » A2. Dérivé de l'anc. franç. espane « mesure de longueur ».

Spondiau (au), au spondia entre Neufvilles et Soignies; au spotiau entre Neufvilles et Montignies. Voici quelques formes anciennes où il est surtout question du premier : en 1180 « terram juxta lespaudiel » Soig. ; 1185 « spadiel » Soig.; 1606 « en la coulture du spondiau » D; 16181 « en la couture du spodeau » A2 : 1762 « gisant au grand espaudiau » A ; 1712 « en la coulture du petit spodiau » A2 ; 1723 « la grande couture du spodia » L. La différence entre les deux formes patoises est due au voisinage avec Soignies où l'on prononce -ia, et avec Montignies où l'on prononce -iau. La forme spordia qui nous eût permis de rapprocher spondiau des formes wallonnes similaires n'apparaît nulle part; au contraire, notre patois local a conservé l'anc. franç. sponde « bord » dont spondiau est le diminutif : et de fait spondia est à la limite entre Neufvilles et Soignies, comme spotiau, à l'autre extrémité, à la limite de Montignies.

Sténébreux (au champ du), au stiènebreuze; à Godimont près la chaussée Brunehaut. En 1671 « gisant sur la couture de stenenbreucq » A; 1681 « steenbroecq » A; 1701 « stienebrux » A; 1709 « stiennebreuze » A; 1716 « stainbruelle » A; 1720 « sur la couture dite ténébreuze » A; 1742 « d'Estienbrux » A2; 1772 « Destene breuse » A2. Il

y a loin du flamand steenbroecq « marais à la pierre » à sa romanisation populaire ténébreuse. Ce « steenbroecq » faisait pendant au « steenhout » qui n'est plus désigné que par « Hoste Haye ».

«Tacquot» (nom de famille?). En 1543 « nommé la closure tacot tenant a la couture de Martinpret » E ; 1586 « tenant au pire condist Tacquo » C2.

« Taflo ». En 1767 « tenant a les saulx taflo » A2. Taflo est le diminutif de Gustave.

« Tanneau Tannereau ». En 1509 « en l'aulnoit du sart taneu » C; 1636 « pret qu'on dit l'ausnoy tanneau » C3; 1509 « aussi au pire tannereau » C; 1677 « sur le champ de tannereau » E2. Tanneau comme tannereau dérivant du radical de tanner.

« Tassetier ». En 1601 « au bonnier que l'on dit le tassetier gisant a hubermont » E. Tassetier désignait le fabricant de tasses. Nous avons vu qu'il y avait aussi une poterie à Hubermont.

«Thurieux ». En 1703 « gisant sur le champ du thurieux » A4. Si nous avions pu relever une autre forme, elle nous eût montré si thurieux n'était pas une graphie pour l'anc. franç. turiau « éminence, colline ».

Tilleul (la terre au), èl tère au tiyu au sau bouzé. En 1509 « en la coulture du tilloit » C; 1741 « en la couture du tilloy » C. Pour la discontinuité entre les formes anciennes et la forme actuelle voyez les articles Quesnois et Queue aux aulnes.

Tinette (chemin) entre la Gage et Soignies. Nom propre diminutif de *Tine* (Valentine, Ernestine).

« Tistin ». En 1610 « au pret tistin » E. De *Baptistin*, nom propre apocopé.

Tordoir (au), au camp du tordou; au Clipot. En 1505 « gisant es pretz du tordoir » A. Pressoir où l'on préparait l'huile de colza qui servait à l'éclairage.

« Tousseau » (nom de personne), 1786 « de pres nommés les pretz Tousseau » C7.

« Traibeau ». En 1723 « au pachi de traibeau » L.

« Triquo » (Tricot, nom de famille, est signalé par Devil-Lers). En 1509 « au pret condist tricot » C ; 1636 « quon dit la fontaine triquo » C3.

Val (au), au val; en bas de Rosteleur. En 1265 « gisant en grantval » Ca.Ha.; 1505 « es grands prets de vaux » A.

Vivier (au), au vivié; au Clipot, à l'emplacement actuel des carrières. En 1604 « au camp des viviers » D.

Waressaix « terre humide, inculte » est presqu'aussi fréquent que « trilz ». Le terme est assez connu pour nous dispenser des citations. A noter cependant que nous n'avons relevé qu'une fois la forme avec ch: warechaix en 1712.

« Wauflette, Wauflier ». En 1750 « nomé le journel a Wauflette » C4 ; 1760 « qu'on dit communément le bonnier wauflier » A3. Wauflette « gaufrette » et wauflier « gauffré » désignent probablement le même lieu. Faute de pouvoir l'identifier je ne sais dire ce qui a donné lieu à cette épithète.

« Wée ». En 1733 « que l'on dit le pachi du wée » L. Wée « gué » a disparu du patois actuel.

* *

Je n'ai évidemment pas relevé les termes sans intérêt comme laiterie, carrières, verrerie, village, pavé, calvaire, etc.

